

A scenic landscape photograph of Bitschwiller. In the foreground, a tall, slender evergreen tree stands prominently on the right side. The middle ground shows a town with numerous houses and a church with a tall spire. The background features rolling hills and mountains under a blue sky with light clouds. The overall scene is peaceful and scenic.

Bitschwiller

Bulletin d'informations n° 34 – Edition Mars 2003

Sommaire

Le mot du Maire.....	page 1
Les décisions du Conseil Municipal.....	pages 2 à 4
Les risques majeurs.....	page 5
Bilan 2002.....	pages 6 et 7
Etat civil.....	pages 8 et 9
Ecole élémentaire.....	page 10
Ecole maternelle.....	page 11
RN 66.....	pages 12 et 13
Les commerces à Bitschwiller en 2003.....	page 14
Le Thannerhubel.....	page 15
Arrêts sur Images.....	pages 16 et 17
Nos anciens maires.....	pages 18 et 19
Les danseurs de l'Ukraine.....	page 20
Quelques réalisations 2002.....	page 21
Le championnat du monde 2002 de pêche à la mouche.....	page 22
Tous ensemble pour la nature.....	page 23
La parole au président : UNC.....	page 24
Tennis : le nouveau court.....	page 25
La page botanique.....	page 26
Le nouvel abri forestier.....	page 27
Le coin des gourmets.....	page 28
Noël 2002.....	page 29
Le saviez-vous.....	pages 30 à 32
Le calendrier des manifestations 2003.....	3 ^e de couverture



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Tout comme les trente-trois numéros qui l'ont précédée, cette nouvelle édition de notre revue communale d'information, retrace l'essentiel des événements qui ont marqué la vie de notre village au cours de l'année écoulée.

Au fil du temps, le bulletin municipal s'est enrichi pour devenir un outil de communication ouvert aux forces vives de Bitschwiller, à nos associations, à nos écoles. Bien entendu, son objectif premier est toujours de vous fournir un bilan fidèle de l'activité municipale et d'apporter tout un ensemble d'informations pratiques et utiles. Il est aussi, grâce aux articles de notre historien local, M. Jean-Pierre GASSER que je tiens à remercier ici, un véritable trait d'union entre le Bitschwiller d'hier et le Bitschwiller d'aujourd'hui.

Pour ce qui est du futur, ce 34^e numéro est aussi l'occasion de faire le point sur le dossier de la RN 66 qui demeure au centre de nos préoccupations : vigilance et détermination dans la défense des intérêts de Bitschwiller et de ses habitants restent plus que jamais nos mots d'ordre.

Quelques mots sur nos projets à venir : 2003 verra le démarrage des travaux de réhabilitation de l'ancienne école des filles, notre future maison des associations. Un grand chantier de voirie sera également ouvert avec la rénovation complète des rues du Canal et du Grand'Pré. Nous élaborerons également, en relation avec la SNCF, un projet d'aménagement paysager des abords de la gare dont l'aspect actuel est plutôt négatif pour l'image de notre commune. Dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la RN 66 en traverse d'agglomération programmés par la DDE à partir de 2004, le Conseil Municipal réfléchira à un nouveau plan de circulation au centre du village.

Projet après projet, la commune s'efforce ainsi d'améliorer la qualité de vie dans les différents quartiers du village. Pour être véritablement efficace l'action de la collectivité doit être relayée à titre individuel par chacun de nous. La plupart des Bitschwillerois contribuent au quotidien à maintenir cette qualité de vie en respectant des règles très simples comme éviter de laisser divaguer leurs chiens sans surveillance, de sortir les ordures ménagères en dehors des périodes autorisées ou dans des contenants inadaptés facilement déchirables par les animaux en liberté. Malheureusement, ce genre d'incidents semble plus fréquent ces derniers temps : j'en appelle au sens civique et à l'esprit de responsabilité de tous pour que la tendance s'inverse rapidement.

Avant de vous laisser découvrir le contenu de ce bulletin municipal, je tiens encore à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont investis dans sa rédaction, les enfants et les enseignants de nos écoles, M. GASSER que j'ai déjà cité plus haut, M. Jean-Jacques GUTH, notre garde-forestier, ainsi que les adjoints, les conseillers municipaux et le personnel communal. Bonne lecture à toutes et à tous !

Pierre WALTER
Maire

Les décisions du Conseil Municipal

Les principales décisions prises par le Conseil en 2002 ont été les suivantes :

SEANCE DU 20 FEVRIER

- Après avoir pris connaissance du projet de périmètre des sites du réseau NATURA 2000 le Conseil Municipal regrette l'absence de communication des éléments scientifiques précis attestant la présence sur le territoire de Bitschwiller-lès-Thann des espèces justifiant la protection et émet un avis défavorable aux projets de périmètres de site NATURA 2000.
- Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thann par l'adjonction de la nouvelle compétence "gestion du personnel forestier".
- La loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13/12/2000 modifie le régime de financement des voies et réseaux par les propriétaires des terrains. Le Conseil Municipal décide d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et de réseaux définie aux articles L 332/11/1 et L 332/11/2 du Code de l'Urbanisme.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés pour les travaux extérieurs de la Mairie avec les entreprises suivantes :

Lot n°1 Echafaudage SCHERBERICH SA	16 515,29 €
Lot n° 2 Couverture/zinguerie MURER Paul	82 280,28 €
Lot n° 3 Menuiserie extérieure FUCHS-ETTERLEN	2 802,00 €
Lot n° 4 Pierre de Taille SCHERBERICH SA	81 720,22 €
Lot n° 5 Peinture extérieure MAMBRE SARL	23 075,80 €
Lot n° 6 Eclairage extérieur S.N.E.E.	7 974,21 €

- Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations pour l'année 2002 et fixe le montant des loyers pour la ferme-auberge du Thannerhubel. Le montant du bail annuel pour la ferme est de 2865€ et le bail commercial pour l'auberge de 4296€ par an.
- Le Conseil Municipal décide de mettre en réseau les 12 ordinateurs de l'école élémentaire et de mettre en place un accès INTERNET haut débit (ADSL).

SEANCE DU 27 MARS

- Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes concernant la forêt pour l'année 2002 :
 - approbation de l'état de prévision de coupes pour un volume de 2 520 m³ ;
 - approbation du programme de travaux pour un montant équivalent aux recettes estimées soit 38 794€ HT (5 450€ HT pour l'investissement et 33 344€ pour le fonctionnement) ;

- approbation du programme pour la construction d'un abri en forêt (rive gauche) pour la somme de 8 970€ HT.

- Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'exercice 2001 présentés par le Maire. Ceux-ci sont arrêtés aux chiffres suivants en francs :

C.A. DE LA COMMUNE :

Dépenses

fonctionnement	7 893 868,63 F
investissement	4 908 069,49 F

Recettes

fonctionnement	9 814 013,66 F
investissement	6 030 375,03 F

Excédent global de clôture

3 042 450,57 F

(sans reste à réaliser)

Reste à réaliser d'investissement

dépenses 2 747 980,84 F

Reste à réaliser d'investissement

recettes 317 000,00 F

Excédent global de clôture 611 469,73 F

(avec reste à réaliser)

C.A. SERVICE CIMETIERE :

Dépenses

fonctionnement	10 674,46 F
----------------	-------------

Recettes

fonctionnement	11 009,36 F
----------------	-------------

Excédent global de clôture

334,90 F

- Le Conseil Municipal approuve également les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier de Thann qui sont en tous points conformes aux comptes administratifs du Maire.
- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs de l'exercice 2002, à savoir en euros :

BUDGET DE LA COMMUNE :

Dépenses

fonctionnement	1 308 975,00 €
investissement	837 452,47 €

Recettes

fonctionnement	1 308 975,00 €
investissement	837 452,47 €
soit un total de	2 146 427,47 €

BUDGET SERVICE CIMETIERE :

Dépenses

fonctionnement	4 000,00 €
----------------	------------

Recettes

fonctionnement	4 000,00 €
----------------	------------

- Fixation du produit des impôts locaux pour 2002 :

Les taux sont maintenus au niveau de ceux de 2001 soit :

- taxe d'habitation 5,83 %

Les décisions du Conseil Municipal

- foncier bâti	10,39 %
- foncier non bâti	72,15 %
- taxe professionnelle	6,96 %

- Fixation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 135 000 € contre 125 770 € en 2001.
- Fixation du loyer des logements communaux. Ces loyers subissent une augmentation de 2%.
- Pour les travaux de renouvellement du réseau d'éclairage public, le Conseil Municipal confirme leurs réalisations et demande une subvention d'Etat au titre de la D.G.E. (dotation globale d'équipement).
- Le Conseil Municipal accorde une subvention d'équipement de 321 € à la Société de Quilles "Thur Rial".
- Le Conseil Municipal accorde une subvention pour travaux de 2150 € à l'Eglise Réformée de Thann.
- Le Conseil Municipal décide d'accorder les crédits scolaires suivants :
 - crédits de fonctionnement

Ecole élémentaire	3 408 €
Ecole maternelle	1 990 €
 - acquisition matériel

Ecole élémentaire	4 150 €
Ecole maternelle	2 000 €
 - acquisition d'un ordinateur pour l'école maternelle (3 000 €)
 - acquisition d'un abri à vélos couvert pour l'école élémentaire
 - acquisition de panneaux de mini-basket à la salle de sport pour utilisation scolaire exclusivement
 - acquisition de jeux à ressorts pour l'école maternelle.
- Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le feu d'artifice du bûcher de la St-Jean jusqu'à concurrence de 950 €.
- Le Conseil Municipal prend connaissance de l'étude de faisabilité des services locaux de transport de la Vallée de la Thur et fait part d'un certain nombre d'observations qui seront transmises à la Communauté de Communes du Pays de Thann.

SEANCE DU 22 MAI

- Dans le cadre du projet d'aménagement de la Maison des Associations, le Conseil Municipal décide :
 - d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération
 - d'approuver le programme de l'opération
 - d'engager la phase pré-opérationnelle du projet
 - de procéder à la désignation du maître

d'œuvre qui se fera à l'issue d'une mise en concurrence de concepteurs sans concours suivant l'article 74.11.2 du code des Marchés Publics.

- Le Conseil Municipal accepte de reprendre pour intégration dans le domaine public communal les voies et réseaux du futur lotissement "PRESIL" après réception définitive des travaux.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à placer une somme de 213 428 € en Bons du Trésor à intérêts précomptés négociables pour une durée de 6 mois.
- Le Conseil Municipal décide d'accorder un fonds de concours de 2 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.
- Conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité à 175,51 € par an à compter du 1^{er} juillet 2002.
- Le Conseil Municipal accepte les modalités de concertation pour le projet TRAM-TRAIN MULHOUSE/VALLEE DE LA THUR.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition de conseil de développement du Pays Thur-Doller.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'ADAUHR une convention de conseils et d'assistance gratuits.

SEANCE DU 26 JUIN

- Le Conseil Municipal décide d'acquérir de Monsieur et Madame THOUVENOT un terrain de 4,37 ares qui jouxte un terrain qui appartient à la Commune.
- Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur et Madame KIEFFER un terrain de 8 m² afin de leur permettre de mettre en place un portail en alignement.
- Le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le jury réuni le 26 juin 2002 pour le choix du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école des filles propose de retenir pour la négociation 3 cabinets :
 - le cabinet d'architecture Alain LAURENT de Thann
 - le cabinet AUGER/RAMBAUD de Colmar
 - l'atelier d'architecture et d'urbanisme G5 de Mulhouse.
- Le Conseil Municipal décide de conclure avec la Communauté de Communes un protocole d'accord fixant les modalités d'intervention et de remboursement des prestations assurées par les ouvriers forestiers.

Le Conseil Municipal approuve le protocole d'accord et autorise le Maire à le signer.

- Le Conseil Municipal examine le rapport annuel de l'exercice 2001 sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement et relève que le rendement du réseau d'eau baisse d'année en année. Il sera demandé des éclaircissements sur ce point à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Thann.

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE

- Le Conseil Municipal approuve les modalités de concertation relatives à l'opération RN66 "LA ROCHELLE-KEHRENBACH".
- Après négociation avec 3 équipes d'architectes, le Maire propose de retenir le cabinet Alain LAURENT pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'ancienne école des filles. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.
- Le Conseil Municipal décide de confier à la subdivision de Thann de la D.D.A.F. une mission d'étude pour la défense incendie de la zone commerciale du SUPER U et autorise le Maire à signer le marché de prestations de services pour cette mission d'assistance occasionnelle.
- Le Conseil Municipal approuve les conventions pour des travaux en forêt et autorise le Maire à les signer.
- Le Conseil Municipal examine le rapport annuel 2001 sur le prix et la qualité du service du TRI SELECTIF.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE

- Le Conseil Municipal accepte diverses modifications des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges en vue :
 - de permettre l'adhésion de nouvelles communes,
 - de permettre l'adjonction d'une nouvelle compétence relative à l'organisation de modes de transports alternatifs à vocation touristique (navette des Crêtes).
- Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'entité régionale PEFC Alsace et ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC pour une durée de 5 ans.
- Le Conseil Municipal décide d'acquérir les terrains d'emprise des VRD du lotissement du Castel Fleuri en vue de leur incorporation dans le domaine public communal.
- Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison des Associations le Conseil Municipal décide de retenir l'organisme de contrôle CTP ANTILLES CONTROLE pour la mission

de "Coordonnateur SPS" pour un montant TTC de 4 420,42 € et pour la mission "Contrôleur Technique" pour la somme de 7 618,52 €.

- Afin d'assurer et de conforter les liens entre la Nation et l'armée, le Ministère de la Défense a souhaité qu'un "correspondant défense" chargé spécifiquement des questions ayant trait à ce domaine soit désigné par chaque Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Marie MICHEL "correspondant défense".

SEANCE DU 13 DECEMBRE

- Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour 2003 :
 - concession au cimetière et taxes funéraires
 - location du centre culturel et sportif
 - droits de place au marché
 - lots communaux
 - carte de bois
 - droits de licence des débits de boissons

- Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

6 associations à 889,30 €	soit 5 335,80 €
3 associations à 382,40 €	soit 1 147,20 €
8 associations à 119,30 €	soit 954,40 €
Conseil de Fabrique	952,30 €
Jeunes licenciés sportifs	
146 X 9,50 € soit	1 387,00 €
Ecole de Musique	2 928,53 €
St Vincent de Paul (Noël 3 ^e âge)	3 280,00 €
St Vincent de Paul (Action sociale)	883,00 €
Divers	308,90 €
TOTAL	17 177,13 €

- Le Conseil Municipal vote le crédit de fonctionnement du corps local des Sapeurs-Pompiers d'un montant de 5 551 €.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Bourbach-le-Haut. Il demande que les futurs aménagements prévus pour améliorer et organiser l'accueil et le stationnement de col du Hundsrück, soient étudiés de manière concertée entre les deux communes de Bourbach-le-Haut et Bitschwiller-lès-Thann, la Communauté de Communes du Pays de Thann et le Département du Haut-Rhin.

INFOS SÉCURITÉ

Mairie de BITSCHWILLER-LES-THANN
SEPTEMBRE 2002

Naturels ou liés à l'activité humaine, les risques majeurs sont une réalité que nul ne doit aujourd'hui ignorer. Par arrêté préfectoral du 2 avril 2001, il a été demandé aux communes d'informer leurs habitants des risques potentiels, des dispositifs d'alerte et des mesures de protection à prendre si nécessaire. C'est là l'objet de cette plaquette réalisée par les membres de la Commission Communale d'Information avec les conseils avisés de M. REBISCHUNG, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.

Je vous remercie d'en prendre connaissance et de la conserver précieusement.

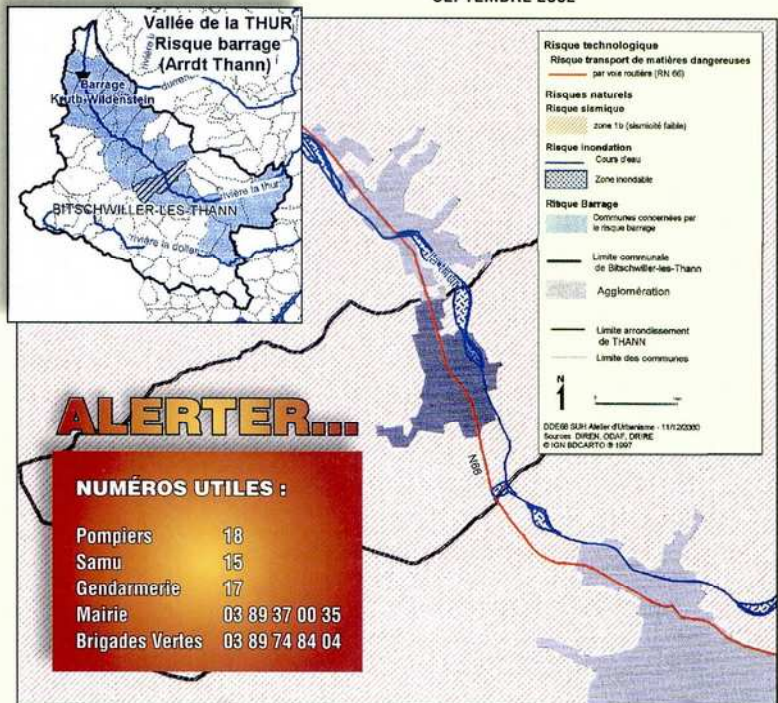
Pierre WALTER,
Maire.

L'information préventive sur les risques majeurs

Cette plaquette d'information vise à vous donner une connaissance des mesures individuelles de protection à appliquer sur les risques majeurs, et de développer les bons réflexes à prendre au cas où un accident viendrait à se produire.

Ce document mentionne les risques naturels et industriels tels que séismes, tempêtes, inondations et accidents chimiques. L'alerte a pour objet de délivrer un signal d'attention et un message en cas de menace imminente, pour que la population puisse mettre en œuvre les consignes de l'information préventive.

Pierre REBISCHUNG,



ALERTER...

NUMÉROS UTILES :

Pompiers	18
Samu	15
Gendarmerie	17
Mairie	03 89 37 00 35
Brigades Vertes	03 89 74 84 04

ALERTER...

ÉCOUTER...

RÉAGIR...

INFOS SÉCURITÉ

En cas d'alerte pour catastrophe naturelle ou industrielle

Mairie de BITSCHWILLER-LES-THANN
SEPTEMBRE 2002

ÉCOUTER...

SÉISME

TEMPÊTE

INONDATION
ou rupture du barrage

ACCIDENT CHIMIQUE

- Alerte sirène : 1 minute - signal modulé - 5 secondes de silence - 1 minute signal modulé - 5 secondes de silence - 1 minute signal modulé
- Messages diffusés : Par les voitures de pompiers ou police municipale
- Radios locales, bulletins spéciaux : Sur 95.7 MHz France Inter ou 102.6 MHz France Bleu Alsace ou 98.6 MHz Radio Florival ou 104.6 MHz Radio Dreyeckland
- Fin d'alerte sirène : Signal continu de 30 secondes

RÉAGIR...

Anticiper en disposant facilement dès maintenant de :

- lampe de poche,
- radio à piles,
- bande adhésive large,
- trousse de secours,
- couvertures,
- accès aux points de coupures : eau, gaz, électricité.

Ne pas tenter de rejoindre les enfants à l'école. Les dispositions de sécurité sont prises par leur encadrement.

- Dehors : s'éloigner des constructions
- Dedans : s'éloigner des fenêtres, s'abriter dans l'angle d'un mur

Fermer portes, fenêtres et volets

Dehors : quitter les lieux de l'accident dans le sens inverse du vent

Se mettre à l'abri dans un local clos

Couper climatisation et ventilation

Couper eau, gaz et électricité

Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre

Se préparer à évacuer les lieux

Ne pas fumer

Limitier l'usage du téléphone pour ne pas encombrer le réseau

LA MAIRIE SE TIENT À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

► SECTION D'INVESTISSEMENT (chiffres en euros)

DEPENSES

- Frais d'études.....	17 783,67
- Concessions, brevets	1 993,13
- Acquisitions : * matériel de bureau et informatique	15 274,98
* mobilier.....	1 471,00
* autres	17 700,75
- Gros travaux extérieurs de la Mairie.....	211 864,88
- Programme de voirie 2002.....	66 410,19
- Transformation d'un court de tennis.....	22 133,00
- Amélioration de l'éclairage public	20 640,98
- Travaux de mise en conformité du Thannerhubel	11 750,62
- Titres immobilisés	213 428,00
TOTAL	600 451,20

RECETTES

- Fonds de compensation de la T.V.A.	104 054,73
- Taxe Locale d'Équipement	11 164,00
- Excédent d'investissement 2001	171 094,38
- Subvention du Département	20 192,00
- Amendes de police.....	44,00
- Remboursements de prêts.....	2 057,86
- Cession d'immobilisations financières	426 856,00
- Affectation des résultats de l'exercice 2001	267 682,77
TOTAL	1 003 145,74

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT = 402 694,54

► SECTION DE FONCTIONNEMENT (chiffres en euros)

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	328 980,22
012 - Charges de personnel	461 639,05
65 - Autres charges de gestion courante	228 950,91
66 - Charges financières.....	43,92
67 - Charges exceptionnelles	426 856,00
TOTAL	1 446 470,10

RECETTES

70 - Produits des services du domaine.....	144 264,26
73 - Impôts et taxes.....	598 554,83
74 - Dotations, subventions, participations	540 019,49
75 - Autres produits de gestion courante.....	42 120,80
76 - Produits financiers.....	5 859,51
77 - Produits exceptionnels	427 072,99
79 - Transfert de charges.....	6 623,64
013 - Atténuation de charges.....	1 574,67
TOTAL	1 766 090,19

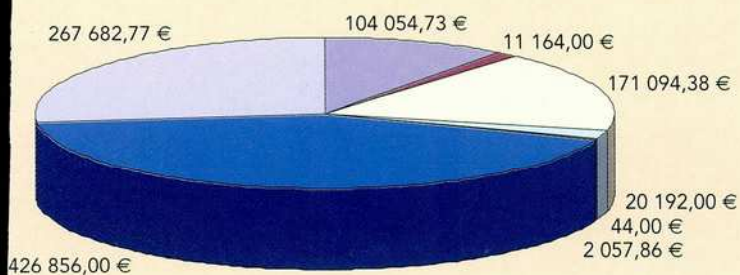
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT = 319 620,09

EXCEDENT GLOBAL SANS RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT = 722 314,63

EXCEDENT GLOBAL AVEC RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT = 135 328,53

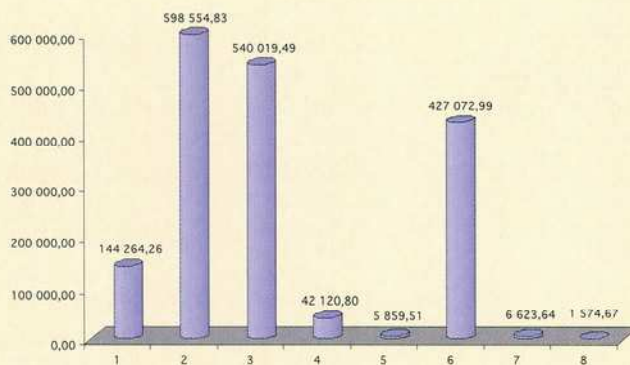
BILAN 2002 - RECETTES

INVESTISSEMENT : 1 003 145,74



- Fonds de compensation de la T.V.A. : 104 054,73 €
- Taxe Locale d'Equipement : 11 164,00 €
- Excédent d'investissement 2001 : 171 094,38 €
- Subvention du Département : 20 192,00 €
- Amendes de police : 44,00 €
- Remboursements de prêts : 2 057,86 €
- Cession d'immobilisations financières : 426 856,00 €
- Affectation des résultats de l'exercice 2001 : 267 682,77 €

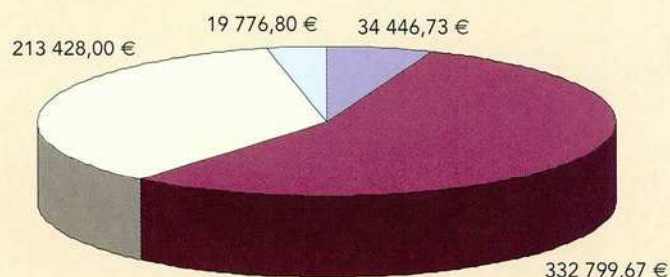
FONCTIONNEMENT : 1 766 090,19



- 1 70 - Produits des services du domaine : 144 264,26 €
- 2 73 - Impôts et taxes : 598 554,83 €
- 3 74 - Dotations, subventions, participations : 540 019,49 €
- 4 75 - Autres produits de gestion courante : 42 120,80 €
- 5 76 - Produits financiers : 5 859,51 €
- 6 77 - Produits exceptionnels : 427 072,99 €
- 7 79 - Transfert de charges : 6 623,64 €
- 8 013 - Atténuation de charges : 1 574,67 €

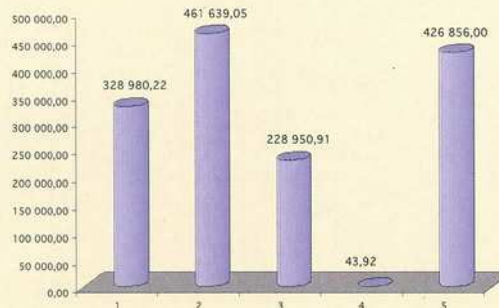
BILAN 2002 - DEPENSES

INVESTISSEMENT : 600 451,20



- Acquisitions : 34 446,73 €
- Travaux : 332 799,67 €
- Titres immobilisés : 213 428,00 €
- Divers : 19 776,80 €

FONCTIONNEMENT : 1 446 470,10



- 1 011 - Charges à caractère général : 328 980,22 €
- 2 012 - Charges de personnel : 461 639,05 €
- 3 65 - Autres charges de gestion courante : 228 950,91 €
- 4 66 - Charges financières : 43,92 €
- 5 67 - Charges exceptionnels : 426 856,00 €

■ NAISSANCES

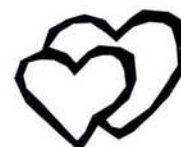
- le 25.01.2002 Nicolas SERRIERE de Bernard SERRIERE et de Florence ANDRE
5c rue des Vosges
- le 04.02.2002 Charlotte STURM de Jean-Luc STURM et de Régine REYMOND
14 rue des Tilleuls
- le 16.03.2002 Tom GIACOMINI de Hervé GIACOMINI et de Valérie SZABO
10 rue de la Chapelle
- le 24.03.2002 Florian ETHÈVE de Jacques ETHÈVE et de Yasmine FELBINGER
18 rue des Tilleuls
- le 08.04.2002 Noé WOGENSTAHL de Christian WOGENSTAHL et de Geneviève SIFFERLEN
7 rue des Tilleuls
- le 17.05.2002 Bunyamin CAKAL de Salih CAKAL et de Magfire BALCI
17 rue des Tilleuls
- le 05.07.2002 Marion STEMPFEL de Frédéric STEMPFEL et de Valérie HAAS
2 rue de la Gare
- le 10.07.2002 Egzon REDZEPI de Mitat REDZEPI et de Suzanne AVDULAJ
13b rue du Rhin
- le 16.07.2002 Emilie COQUERANT de Jean Yves COQUERANT et de Milagros SANCHEZ
39a rue Joffre
- le 19.07.2002 Margot FREITAG de Norbert FREITAG et de Thérèse DUCHÈNE
18a rue du Rhin
- le 01.08.2002 Emma RAUBER de Frédéric RAUBER et de Sylvie MERLI
11 rue de la Fonderie
- le 18.09.2002 Stéphanie BAERT de Thierry BAERT et de Christelle BELTZUNG
45a rue des Vosges



■ MARIAGES

Célébrés dans la Commune

- le 01.06.2002 Anthony CURRAN et Michèle GALLAT
tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
- le 08.06.2002 Christophe EDEL de Bitschwiller-lès-Thann et Danielle GOETSCHY
de Hagenthal-le-Bas (Haut-Rhin)
- le 22.06.2002 Jérôme BRUCHOT et Jennifer MARGATHE
tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
- le 06.07.2002 Philippe GUTH et Karen MICHEL
tous deux de Bitschwiller-lès-Thann



Célébrés hors de la Commune

- le 25.05.2002 Damien HISSETTE de Bitschwiller-lès-Thann
à Thann et Maria PAPA de Thann

■ DECES

- le 20.01.2002 Saadia HANBALI née JOUALY, 3 rue des Tilleuls
- le 21.01.2002 Pierre DOPPLER, 41 rue Joffre
- le 23.01.2002 Amel AMDOUNI, 35 rue du Castel Fleuri
- le 24.01.2002 Adda TAHRI, Steinbrückle
- le 12.02.2002 Dominique MARTINEZ née SCHEIBEL, 25 rue du Castel Fleuri
- le 25.02.2002 Maurice LÉVÊQUE, 41 rue Joffre
- le 27.02.2002 André UETTWILLER, 41 rue Joffre
- le 22.03.2002 Marie Marguerite CHAPPEY née GOLLY, 7 rue des Vignes
- le 03.04.2002 Louis GROJEAN, 15 rue du Burn
- le 04.04.2002 Messaoud CHALGHOUMI, 15 rue du Rhin
- le 10.04.2002 Léa SIMON, 41 rue Joffre
- le 14.04.2002 Joséphine ANDERHALT née FEDER, 39 rue Joffre
- le 24.04.2002 René STURM, 53 rue Joffre
- le 04.05.2002 Jean EICHER, 36 rue du Rhin
- le 12.05.2002 Cécile RINGENBACH née EHRET, 3 rue Bellevue



le 17.05.2002	Irène HALLER née CONRAD, 34 rue des Tilleuls
le 26.05.2002	Mathilde TARNUS née PENICOT, 41 rue Joffre
le 05.06.2002	Ahmed KHIAT, 41 rue Joffre
le 14.06.2002	Irène LIMACHER née METHIA, 55 rue des Vosges
le 09.08.2002	Martin AUER, 47 rue des Vosges
le 15.08.2002	Marguerite GRUNENWALD née MULLER, 21 rue Joffre
le 30.08.2002	Mustapha HANBALI, 3 rue des Tilleuls
le 26.09.2002	Odile SERRES née LUTRINGER, 41 rue Joffre
le 05.10.2002	Pierre HALLER, 34 rue des Tilleuls
le 08.10.2002	Nicolas HOFFNER, 1 rue du Grand'Pré
le 18.10.2002	Joseph HUBER, 1 rue des Vosges
le 18.11.2002	Patrice DORMOIS, 1 rue du Castel Fleuri
le 01.12.2002	Lydia DUDA née THÉVENOT, Kingersheim (Haut-Rhin)
le 18.12.2002	Yvette TAILLE née BERNET, 16 rue du Chemin de Fer
le 30.12.2002	Robert BENDER, 26 rue des Vosges

■ ANNIVERSAIRES

NOCES D'OR

le 02.01.2003	Louis FELLMANN et Germaine REBISCHUNG, 20 rue du Chemin de Fer
le 04.07.2003	Georges GROELLY et Marie-Louise BOUILLON, 1 rue Bellevue
le 07.08.2003	Robert JEANTON et Charlotte AXT, 1 rue de la Gare
le 07.08.2003	Fernand KUSTER et Marie-Thérèse PFISTER, 5 rue des Graveurs
le 26.12.2003	Benedetto LUMIA et Angela MANNONE, 8 rue des Graveurs
le 25.03.2004	Marino DE NEGRI et Bruna SPERANDIO, 11 rue des Graveurs

95^{ème} ANNIVERSAIRE

le 29.07.2003	Germaine BOBACHER née GISSINGER, 41 rue Joffre
le 15.09.2003	Eugène SCHUWER

90^{ème} ANNIVERSAIRE

le 18.03.2003	Joséphine EDEL née KUBLER, 24 rue de la Carrière
le 18.09.2003	Alice KOENIG née ANTONIETTI, 58 rue des Vosges
le 20.11.2003	Alphonse HORNY, 41 rue Joffre

85^{ème} ANNIVERSAIRE

le 04.02.2003	Colette SCHIBI née WASSMER, 5 rue Joffre
le 10.07.2003	Irma TRITZ née TSCHIERET, 13 rue de la Fonderie
le 30.10.2003	Elisabeth ROGGENHOFER née GANTZER, 11 rue de la Tuilerie
le 07.02.2004	Ruth TSCHAEGLE née ARNOLD, 6 rue des Graveurs
le 26.02.2004	Madeleine BENDER née SIFFERLEN, 26 rue des Vosges

80^{ème} ANNIVERSAIRE

le 06.01.2003	Jean CORTI, 10 rue Bellevue
le 10.01.2003	Robert JEANTON, 1 rue de la Gare
le 10.01.2003	Eugénie ROSSI née KRUST, 3 rue des Vignes
le 28.01.2003	Marcel FUCHS, 35 rue du Rhin
le 30.01.2003	Jeanne BINDER née NOUGUES, 41 rue Joffre
le 31.01.2003	Marie Thérèse PAGES née MAIER, 79 rue des Vosges
le 09.02.2003	Roger LUTRINGER, 2 rue de la Gare
le 27.02.2003	Marguerite GSELL née HUBER, 24 rue du Grand'Pré
le 28.02.2003	Eugénie FELLMANN née SUTTER, 21 rue de l'Ecole
le 22.03.2003	Joseph MUNSCH, 26 rue du Chemin de Fer
le 23.06.2003	Robert GALLAT, 21 rue des Tilleuls
le 30.06.2003	Maria FUCHS née FELTZINGER, 35 rue du Rhin
le 23.07.2003	Joseph SCHIRO, 41 rue Joffre
le 18.08.2003	Henri KUBLER, 2 rue du Rhin
le 17.09.2003	Madeleine SYREN née HEGY, 37 rue Joffre
le 29.10.2003	Marcel MEYER, 24 rue des Vosges
le 29.10.2003	Margot ROGON née STREMLER, 13 rue du Rhin
le 18.11.2003	Marie Louise ANDRES née HOLTZEIER, 2 rue de l'Industrie
le 20.12.2003	Juliette WERZINSKY née BAUMANN, 4 rue de l'Ecole
le 26.01.2004	Jeanne BESENWALD née NUSSBAUM, 49 rue Joffre
le 20.03.2004	Fernande HEYWANG, 9 rue du Chemin de Fer
le 21.03.2004	Jeanne SATTTLER née GRIENEISEN, 36 rue du Rhin



ASSOCIATION DE L'ÉCOLE

Ceux qui viennent à vélo à l'école l'ont demandé, les délégués de l'an dernier ont transmis leur demande à la Mairie par l'intermédiaire de notre journal. Cet été, il a été fait...

L'ABRI à VÉLOS !

Un grand merci à la Mairie de Bitschwiller !



Sur la photo, devant l'abri à vélos, les délégués de l'an dernier qui sont encore dans l'école et les délégués de cette année :

CP : Céline Tschaegle et Kévin Jacquel
CP / CE1 : Thomas Faulhaber et Morgane Luttringer
CE1 / CE2 : Manon Saidani et Alexandre Conroux
CE2 : Joëlle Ferrari et Mallaury Céleski
CM1 : Morgane Gridi et Mégane Laboureux
CM2 : Audrey Buard et Rachel Belhadj

La Présidente des enfants est Mégane Laboureux, la Vice-Présidente est Joëlle Ferrari, les Secrétaires sont Rachel Belhadj et Audrey Buard.

Les Secrétaires

Félicitations aux nouveaux élus !

Voici le printemps

*Petit printemps, rentre chez toi
Mets du soleil dans ma maison
Des violettes à mon balcon
Des pâquerettes sur mon gazon*

*Petit printemps, regarde-moi
Mes joues sont roses
Mon coeur est gai
Petit printemps, e'est grâce à toi.*



Des petits escargots, des fleurs et des papillons se sont promenés dans Bitsehwiller ce jeudi du mois de mars pour annoncer le retour du printemps.

Les enfants de l'école maternelle en costumes, fleurs à la main, ont baladé leur bonhomme hiver dans les rues de Bitsehwiller.

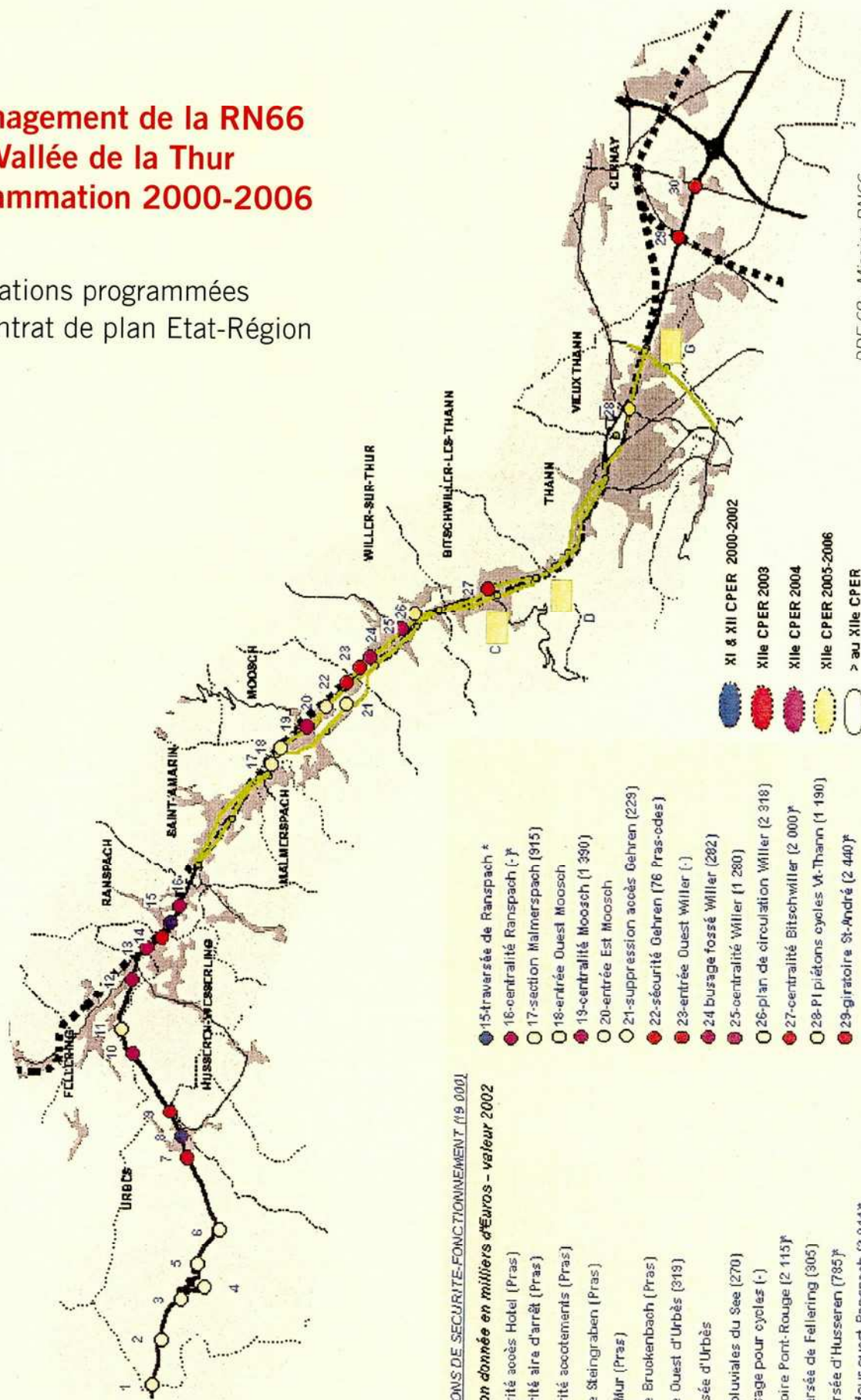
De retour à l'école le bonhomme a été brûlé pour chasser le froid et faire revenir le printemps.



Aménagement de la RN66 Vallée de la Thur Programmation 2000-2006

Opérations programmées
au XII^e contrat de plan Etat-Région

ACTUALITES



OPERATIONS DE SECURITE-FONCTIONNEMENT (19 000)

Estimation donnée en milliers d'Euros - valeur 2002

- 1-sécurité accès Hotel (Pras)
- 2-sécurité aire d'arrêt (Pras)
- 3-sécurité accotements (Pras)
- 4-virage Steingraben (Pras)
- 5-Haut-Mur (Pras)
- 6-virage Bruckenbach (Pras)
- 7-entrée Ouest d'Urbès (319)
- 8-traversée d'Urbès
- 9-eaux pluviales du See (270)
- 10- passage pour cycles (-)
- 11-giratoire Pont-Rouge (2 115)†
- 12-traversée de Fellingering (305)
- 13-traversée d'Husseren (785)†
- 14-carrefour ouest Ranspach (2 044)†

- 15-traversée de Ranspach *
- 16-centralité Ranspach (-)†
- 17-section Malmerspach (915)
- 18-entrée Ouest Moosch
- 19-centralité Moosch (1 390)
- 20-entrée Est Moosch
- 21-suppression accès Gehren (228)
- 22-sécurité Gehren (76 Pras-odes)
- 23-entrée Ouest Willer (-)
- 24 busage fossé Willer (282)
- 25-centralité Willer (1 280)
- 26-plan de circulation Willer (2 318)
- 27-centralité Bitschwiller (2 000)†
- 28-PI piétons cycles M-Thann (1 190)
- 29-giratoire St-André (2 440)†
- 30-Croisière de Cernay (1 052)†

- XI & XII CPER 2000-2002
- XIIe CPER 2003
- XIIe CPER 2004
- XIIe CPER 2005-2006
- > au XIIe CPER

En 2003, 3 projets sont à l'étude mais tout reste à (bien) faire !

Le trafic sur la RN66 atteint toujours dans notre commune le niveau très élevé de 23000 véhicules par jour, dont 10 % de camions, avec les difficultés bien connues de nuisances, d'accidents et de bouchons.

Le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 prévoit plusieurs mesures pour améliorer la situation dans la vallée de la Thur et notamment à Bitschwiller.

Plusieurs informations publiques ont été organisées ces derniers mois :

- Réunion publique de novembre 2001 sur les déviations
- Réunion publique de février 2002 sur les déviations
- Concertation en novembre 2002 sur la mise à 2 x 2 voies du tronçon La Rochelle - Kehrlenbach
- Réunion à la Préfecture du Haut-Rhin le 24 octobre 2002.

Notre commune est concernée dans les années à venir par trois opérations :

- 1 - La mise à 2 x 2 voies du tronçon La Rochelle - Kehrlenbach
- 2 - La traversée du centre de la commune
- 3 - La déviation - dérivation.

1 - La mise à 2 x 2 voies du tronçon La Rochelle Kehrlenbach entre Thann et Bitschwiller (repère D)

Aux heures de pointe, la route actuelle ne suffit pas à écouler le trafic en provenance de la RN66 d'une part et du Faubourg des Vosges d'autre part.

La Direction Départementale de l'Equipement prévoit :

- un doublement des voies pour absorber le trafic
- une transformation des carrefours actuels en carrefours giratoires pour réduire les risques d'accidents.

Au cours de la concertation, les municipalités de Bitschwiller et Thann ont émis notamment des remarques sur :

- la faible distance traitée (moins d'un kilomètre)
- les risques d'accidents au niveau des sorties des riverains
- le maintien de l'aire de repos en face du débouché d'Habitat Familial d'Alsace
- la limitation de vitesse à 50 km/heure
- l'emplacement du carrefour giratoire de la zone commerciale Super U - Walliser - Nikita.

Le planning prévu par la DDE :

- 2002 - 2003 : Etudes et procédures

- 2004 - 2006 : Travaux

- Coût : 4 millions d'euros financés par le contrat de plan 2000-2006 sans participation de la Commune de Bitschwiller.

2 - La traversée du centre de la commune (repère 27)

Le tracé de la RN66 au centre de plusieurs communes n'est pas adapté au trafic actuel. La Direction Départementale de l'Equipement prévoit des travaux pour améliorer l'insertion de la route dans les agglomérations (stationnement, trottoirs, éclairage, végétation) et rendre les traversées d'agglomérations plus sûres (maîtrise de la vitesse). Plusieurs communes sont concernées dans la vallée : Urbès, Felling, Husseren, Ranspach, Moosch, Willer et Bitschwiller.

La présentation publique du projet de la traversée de Bitschwiller est prévue en 2003.

Le planning prévu par la DDE :

- 2002 - 2003 : Etudes et procédures

- 2004 - 2006 : Travaux

- Coût : 2 millions d'euros financés par le contrat de plan 2000-2006 avec une participation de la Commune pour les travaux de trottoirs notamment.

3 - La déviation - dérivation (repère C)

Après la concertation et les réunions publiques de 2001 et 2002, le Ministre de l'Equipement a demandé l'engagement des études d'avant projet sommaire de la section Bitschwiller-Willer pour un début des travaux envisagé début 2007. Le ministre demande notamment "de porter une attention toute particulière à l'utilisation des espaces existant autour de la voie ferrée. En effet, leur configuration, leur position souvent périphérique par rapport aux zones habitées ainsi que la largeur des emprises disponibles devraient permettre d'insérer une voie routière et de traiter avec le soin nécessaire les impacts visuels et physiques qu'elle engendrera sans remettre en cause le projet de tram-train. Dans ce cadre, plusieurs variantes techniques seront examinées, dont celles comportant des tranchées couvertes".

Depuis l'arrêt du projet de "grande déviation", la position de principe du Conseil Municipal est constante sur ce projet : ne pas accepter une solution entraînant un simple transfert de nuisances à l'intérieur de la commune.

Le planning prévu par la DDE :

- 2002 - 2006 : Etudes et procédures

- 2007 - ? : Travaux

Conclusion : L'année 2003 verra donc un avancement des études sur chacun de ces 3 projets. Les délais sont donnés à titre indicatif. Pour l'avenir, notre préoccupation constante est que la situation s'améliore réellement pour les habitants de Bitschwiller et pour les usagers de la RN66.

Les commerces à Bitschwiller en 2003

Depuis 30 ans, le paysage des commerces de la commune a beaucoup évolué, notamment par la création de la zone commerciale autour du Super U et de Walliser à la limite de Thann; globalement le commerce s'est plutôt transformé et développé à Bitschwiller alors que le nombre de commerces diminuait dans l'ensemble de la France.

Quelles sont les grandes tendances du commerce en France depuis 30 ans ?

- Développement du grand commerce (supermarchés et hypermarchés) et diminution du nombre de petits commerces : une commune sur deux n'a plus de commerce de proximité.
- Disparition de nombreuses épiceries (leur nombre a été divisé par 6 en 30 ans) et boucheries (leur nombre a été divisé par 3 en 30 ans).
- Maintien des boulangeries.
- Augmentation du nombre de commerces de fleurs et des produits liés à la santé (pharmacie, optique).

Cette évolution tient aux changements de notre mode de consommation : 87 % des ménages se rendent au moins une fois par semaine en grande surface du fait de l'usage de la voiture et des prix d'achat attractifs. Parallèlement, les petits commerces continuent d'exister grâce à leurs atouts de proximité, de conseil personnalisé, de créneau spécialisé, de fraîcheur ou de qualité des produits.

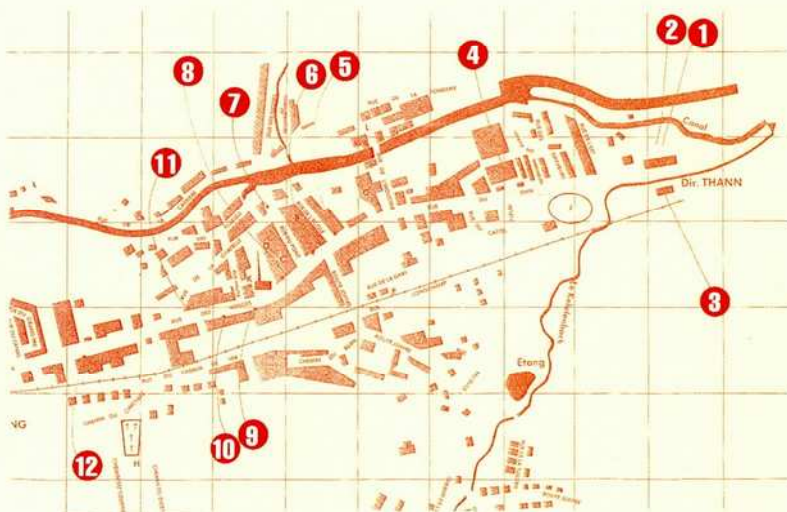
Les commerces de Bitschwiller en 2003

La liste qui suit ne comprend que les commerces de détail et pas les artisans ni les prestataires de service qui feront l'objet d'un article dans un prochain bulletin.

Commerces	Surface de vente	Activité principale
1 Super U	1835 m ²	Supermarché + boucherie charcuterie + station service + fleurs
2 Walliser	1000 m ²	Quincaillerie, articles de jardinage et de ménage
3 Thann Autos	160 m ²	Vente de voitures
4 Kirchmeyer	280 m ²	Antiquité - Brocante
5 Lucien Albrecht	50 m ²	Vins
6 Boit à Bac	20 m ²	Tabac, journaux, jeux
7 Boulangerie Durliat	30 m ²	Boulangerie - Epicerie
8 Aveline	100 m ²	Fournitures de peinture
9 Boulangerie Gallat	20 m ²	Boulangerie - Epicerie
10 Thierry Arnold Sport	85 m ²	Articles de sport
11 Pharmacie Wiss	15 m ²	Pharmacie
12 Speck Sports	600 m ²	Articles de sport

L'accessibilité en voiture par la clientèle est un avantage certain : on peut noter sur la carte que tous les commerces de Bitschwiller, sauf 1, sont situés à proximité immédiate de la RN66.

Au-delà de leur fonction de vente, ces commerces font partie de la vie de notre commune: leur proximité nous apporte un confort de vie et leur activité contribue à l'animation de Bitschwiller.



Dans sa séance du 19 décembre 2001, le Conseil Municipal a retenu par 12 voix sur 18 la candidature de Renée-Laure WITTMER et Serge ZUSSY de Roderen pour la reprise du bail du Thannerhubel.

Renée-Laure, 37 ans, a travaillé pendant 15 ans dans une banque à Masevaux. Un métier dans lequel elle s'ennuyait. En effet, ses parents étaient agriculteurs à Roderen et elle a toujours aimé cet univers dans lequel elle a grandi. Serge (37

ans également) est employé depuis 20 ans au service des espaces verts de la ville de Thann, mais a passé une grande partie de son enfance dans une ferme-auberge.

Le jeune couple rêvait d'exploiter une ferme-auberge...

En 1997, ils montent un dossier pour la construction d'une ferme-auberge à Roderen. Renée-Laure abandonne alors son métier et s'inscrit au lycée agricole de Rouffach, où elle a suivi une formation d'agricultrice concentrée sur 2 ans couronnée par l'obtention du BEPA.

Mais construire revient cher et le projet restera dans les cartons...

La libération de la ferme-auberge du Thannerhubel a été une opportunité que Renée-Laure et Serge ont décidé de saisir.

Le 1^{er} août, Renée-Laure, Serge et leur mignonne petite Lucile, s'installent enfin au Thannerhubel.

La saison estivale bat son plein. Entre la traite, les foins, la cuisine, le service, les clients et la poursuite de l'exploitation familiale à Roderen, ils n'ont pas eu le temps de se poser trop de questions.

Très vite les clients sont revenus, les marcheurs de toutes nationalités (Français, Allemands, Hollandais, Belges, Suisses...) se sont arrêtés, au début par curiosité peut-être, après par plaisir. Les 20 lits du dortoir ont été constamment occupés pendant la bonne saison.

Une vingtaine de vaches ont rallié les chaumes au Thannerhubel et en 2003 Serge envisage d'y élever une dizaine de cochons.

Cela leur permettra de respecter la nouvelle charte des fermes-auberges à laquelle ils ont adhéré, et qui prévoit que 50 % au moins des produits servis proviennent de la ferme.

Côté restauration, Renée Laure propose divers menus (en fonction de la viande disponible) : bœuf gros sel, bœuf bourguignon - spätzle, fleischnacka, choucroute garnie, raclette et de temps en temps le traditionnel repas marcaire.

La ferme-auberge sera ouverte les dimanches pendant la saison hivernale, tant que la météo le permettra.

Pour Renée-Laure et Serge le bilan est positif après ces quelques mois d'exploitation.

Même s'ils ont été un peu surpris les premiers temps par le calme de la nuit, le souffle du vent sur les hauteurs, l'adaptation à cette vie de montagne un peu austère s'est faite sans problème.

Ils se sentent bien au Thannerhubel, leur rêve est devenu réalité...



ARRÊTS SUR IMAGES



Gala
gym-loisir
20 avril 02



Visite des
Norvégiens
24 avril 02



Bargkelwa
8 septembre
02



Sortie
en forêt
5 octobre
02



Gala de la
musique
9 novembre
02



Cérémonie
11 novembre
02



Expo-Vente
Marguerite Weiss
24 novembre
02



Sainte
Cécile
24 novembre
02



Cérémonie
8 mai 02



Sortie
pédestre
1^{er} septembre
02



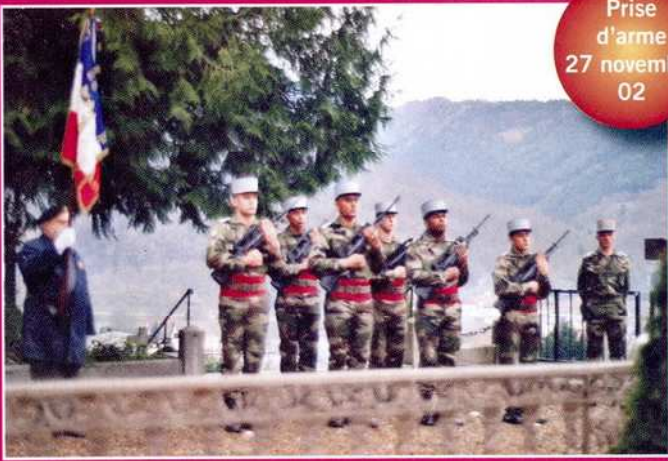
Fête
d'octobre
6 octobre
02



Donneurs
de sang
11 novembre
02



Médaillés
11 novembre
02



Prise
d'arme
27 novembre
02



Fête de Noël
des Aînés
1^{er} décembre
02

BIOGRAPHIE DES MAIRES DE BITSCHWILLER ENTRE 1800 ET 1870 2^{ème} partie

Edouard (I) STEHELIN 1851 – 1857



Né le 21 novembre 1809 à Bâle, frère de Charles (voir 1^{ère} partie) bourgeois de la cité helvétique, il fit des études à la Faculté des Sciences de Strasbourg et fut ingénieur de l'Ecole des Mines de Paris.

Il fit d'abord un passage à la direction des usines de la vallée de Masevaux.

Il épousa le 2 juin 1835 à Oberbruck, Elise, la fille de l'industriel local Ferréol ZELLER. Trois jours avant son mariage, il avait obtenu la nationalité française.

En 1837, il était venu à Bitschwiller pour s'associer à son frère Charles et à son cousin Henri HUBER, au sein de l'entreprise dénommée STEHELIN-HUBER. Il s'occupait de la partie technique des usines. Sa première décision fut celle d'éteindre le haut-fourneau, jugé peu rentable.

En 1848, après le décès de son frère Charles et les problèmes liés à sa succession, Edouard développa considérablement l'entreprise et démarra la construction de machines textiles.

Après le limogeage de l'ancien magistrat, le Sous-Préfet concluait son rapport du 11.11.1851 : "Quant au Maire, Monsieur BOUCHE, on ne saurait lui trouver un meilleur successeur que M. STEHELIN Edouard, constructeur, c'est un homme d'ordre, capable et jouissant d'une réelle popularité." C'est pourquoi il avait été sollicité d'accepter les fonctions de maire.

Les premières difficultés qu'il rencontra concernaient Joseph PFEIFFER, boulanger et aubergiste, qui n'avait pas été élu au Conseil Municipal, mais désigné d'office, sur sa proposition comme 1^{er} adjoint. Cet homme que les autorités jugeaient impopulaire, avait été condamné, après dénonciation à 3 jours de prison pour avoir vendu du pain qui n'avait pas le poids requis. Par la suite, il fut encore accusé d'utiliser de faux poids dans sa boulangerie. Contre l'avis de l'administration, le maire a toujours défendu son 1^{er} adjoint. Mais là où la situation était devenue beaucoup plus conflictuelle, c'est lorsqu'il avait soutenu, aux élections législatives de 1857, contre le candidat officiel, le député sortant Jules MINGEON. Ce dernier obtint 93 % des voix à Bitschwiller. Le maire fut accusé d'avoir influencé le vote de ses ouvriers et de ses administrés. "C'est lui qui est la cause que cette commune

a mal voté" peut-on lire dans un rapport de gendarmerie. Il était alors présenté en haut lieu, comme un homme qui gérait mal sa commune, que son attitude n'aurait jamais été franche et que dans cette situation, il paraissait nécessaire de faire prononcer sa révocation. Ce qui fut fait par décision du 16.08.1857 du Ministre de l'Intérieur. Son adjoint Joseph PFEIFFER fut révoqué en même temps et exclu à perpétuité de la liste électorale.

Suite à sa révocation, Edouard STEHELIN avait adressé une lettre au Préfet dans laquelle on peut lire : "La révocation... qui m'arrive sans même être accompagnée d'un seul mot, ne m'étonne, ni ne m'afflige, ma conscience me dit que je n'ai absolument rien à me reprocher... J'emporte, par contre, j'en ai acquis la preuve, les regrets et l'estime de l'immense majorité des habitants de Bitschwiller. Cela me suffit."

Sous son administration, on notera la construction de l'école des filles et le début des tractations pour la construction de la ligne de chemin de fer de Thann à Wesserling.

En 1871, lors de l'option, il était retourné dans sa ville natale, puis regrettant Bitschwiller, il était revenu pour y mourir le 25 octobre 1904. Il était alors âgé de 95 ans.

Ses adjoints furent Antoine WALTER, Jacques SCHRUFFENECKER et Joseph PFEIFFER.



Godefroy SCHLUMBERGER 1857 – 1867

Né le 13 septembre 1824 à Mulhouse, il était le fils de Pierre SCHLUMBERGER et de Marie Eugénie HOFER. Il avait épousé le 22 mars 1851 à Bitschwiller, Annette Laure, la fille de Clément Michel BOUCHE (voir 1^{ère} partie) et de Anne SCHERRER.

Il était entré dans l'entreprise de son beau-père qui sous son impulsion avait procédé à la modernisation des usines en les équipant de machines nettement plus productives.

Il fut nommé maire en 1857. Fin 1858, Clément BOUCHE avait confié à son gendre l'exploitation de toute l'entreprise. Malheureusement début 1862, l'usine a été ravagée par un incendie mettant l'ensemble du personnel au chômage. Le rapport de gendarmerie note que Godefroy avait peu de temps auparavant "donné sa démission de maire et que sa position n'était point brillante,

ce qui fait supposer que cette fabrique ne sera point reconstruite de sitôt.”

Malgré la démission qu'il avait donnée en 1861, pour raison de santé, ce n'est qu'en 1867 qu'il abandonna sa fonction de maire pour se retirer à Strasbourg.

Parmi les améliorations dont il a doté la commune, on a surtout retenu l'installation des fontaines et la gratuité de l'enseignement primaire et l'éclairage public au gaz. On notera également l'ouverture de la ligne de chemin de fer.

Il a laissé un bon souvenir. Il a fait preuve d'un grand amour du bien, un profond sentiment de justice et tout le courage nécessaire pour faire triompher l'un et l'autre.

Ses adjoints furent en 1860 : François STALDER, François Antoine WALTER, puis plus tard, Pierre SUSSETHALLER et Jacques SCHRUOFFENECKER.



Edouard (II) STEHELIN 1867 – 1871



Né le 20 septembre 1836 à Oberbruck, il était le fils de Edouard (I) (voir ci-dessus) et de Elise ZELLER. Il fut bachelier de la Faculté des Sciences de Strasbourg et ingénieur civil des mines. Dès 1858, il entra à la Société Industrielle de Mulhouse et avant sa mort, il en fut le doyen.

Il avait épousé le 25 novembre 1862 à Thann, Sophie Antoinette, la fille de l'industriel Auguste SCHEURER et de Sophie Antoinette ROTT. Devenu ainsi par son mariage, le beau-frère de Auguste SCHEURER KESTNER et en liaison avec ce dernier, il cotoya les milieux républicains et devint l'ami, entre autres, de Georges CLEMENCEAU et de Léon GAMBETTA.

En 1862, il entra dans la Société STEHELIN et Cie de BITSCHWILLER et en 1865, il fut associé à son père qui avait racheté l'intégralité des actions de la Société.

Il fut nommé maire du village en 1867. A cette occasion, CLEMENCEAU lui offrit sa propre écharpe de maire en lui demandant de maintenir l'esprit français dans cette région d'Alsace. En 1871, lors de la Commune de Paris, CLEMENCEAU était recherché par les insurgés, il réussit à se déplacer dans Paris et à quitter la capitale sous l'identité de Edouard STEHELIN et avec son passeport.

Pendant la guerre de 1870, GAMBETTA le chargea de l'inspection des manufactures d'armes. GAMBETTA lui demanda également de se charger de l'éducation de sa fille cachée Berthe BOULIN.

En 1872, lors de l'annexion, il quitta Bitschwiller pour s'installer au Thillot où il possédait le Tissage de la Courbe et c'est là qu'il opta pour la nationalité française. Il fut contraint de revenir en Alsace pour s'occuper de la bonne marche de ses entreprises, tout en continuant à développer un important groupe textile dans les Vosges.

Gravement malade, il se retira des affaires vers 1914. Il est décédé à Bitschwiller le 7 janvier 1926 à l'âge de 90 ans. Ses adjoints furent François Joseph GSTALDER et Nicolas STERCKLEN.



REFERENCES

- Comptes rendus des séances du conseil municipal*
- Registres Paroissiaux Willer sur Thur*
- Etat civil Bitschwiller*
- Archives départementales du Haut-Rhin 2 M 55*
- Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne Tomes 4 et 36*
- Y. Kaemmerlen *Les filatures Bouché à Thann et Bitschwiller de 1820-1862 / Annuaire SHRTG XVI pp. 93-105*
- Y. Kaemmerlen *L'apport de la famille Schlumberger au développement de l'industrie du pays de Thann*
- Les amis de Thann – Petite et Grande Histoire T.14 pp. 51-59*
- D. Stehelin *Notices biographiques.*

Jean-Pierre GASSER

Les danseurs de l'Ukraine

La commune de BITSCHWILLER-LES-THANN a eu le plaisir d'accueillir le 28 avril 2002 sur la scène de la salle des fêtes, la Troupe LELEKY (les cigognes), originaire de KIEV en Ukraine qui a effectué une tournée en Alsace, grâce à l'association "Accueil des enfants de Tchernobyl".

Pour une première à Bitschwiller-les-Thann, ce fut un vrai succès !

En effet, la troupe composée d'une trentaine de jeunes garçons et filles âgés de 8 à 14 ans, tous issus de l'école de danse de Kiev, a offert aux nombreux spectateurs présents, un spectacle haut en couleurs, très rythmé, alternant danses, chants folkloriques et morceaux de musique au bandoura (instrument n'existant qu'en Ukraine).

Le moment le plus émouvant de l'après-midi fut le chant commémoratif de la catastrophe de Tchernobyl (26 avril 1986) et le plus gai, le french cancan dansé en l'honneur de la France, qui clôtura le spectacle.

Les entrées étaient gratuites, les frais inhérents au spectacle ayant été pris en charge par la municipalité.

En 2003, une nouvelle troupe issue de l'école de danse de LVIEV sillonnera l'Alsace à partir du 19 avril et présentera son spectacle à Bitschwiller-lès-Thann **le 27 avril 2003**.

Parallèlement, l'Association "Accueil des enfants de Tchernobyl" s'occupe depuis 1991 du placement des enfants ukrainiens, pendant le mois de juillet, dans des familles alsaciennes et belfortaines.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Madame Aline SUTTER

64, rue des Violettes 68400 RIEDISHEIM - Tél. 03.89.44.26.16.

Monsieur René FOERNBACHER

11, rue du Colonel Eggenspieller - 68390 SAUSHEIM - Tél. 03.89.66.33.73.



Pour une première ce fut un vrai succès !

Quelques réalisations 2002

Abri
à vélos
à l'école
élémentaire



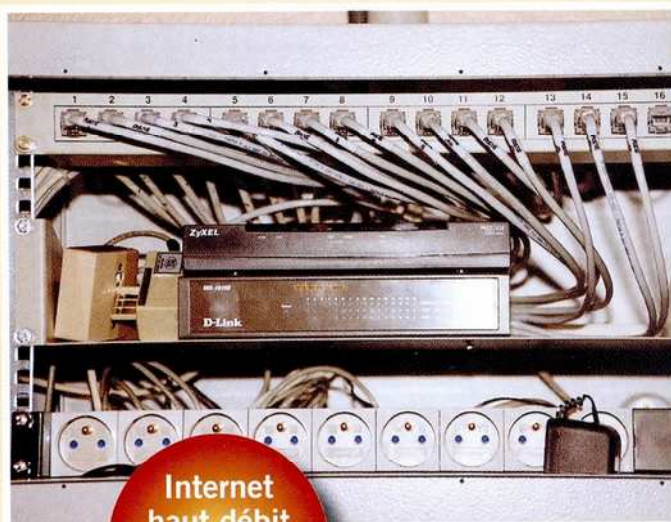
Nouveau
revêtement
du court
de tennis



Façade
de la
Mairie



Internet
haut débit
à l'école
élémentaire



Nouveaux
jeux pour
les tout
petits



Le Championnat du Monde 2002

DE PÊCHE A LA MOUCHE SUR NOTRE PARCOURS...



Début juillet 2002, notre rivière fut le décor d'une compétition mondiale, disputée par 20 nations. La pêche à la mouche portée à son sommet, pour quelques jours, avait fédéré bien des adeptes sur les bords de notre rivière. La Thur, l'une des 5 rivières choisies par le comité national, fut en effet à la hauteur de ses ressources, en offrant à tous les concurrents des moments halieutiques exceptionnels. Particulièrement à Bitschwiller d'ailleurs, où, tout en offrant de très bons points de vision pour les spectateurs, les poissons étaient au rendez-vous. La commune avait également contribué au bon déroulement de la manifestation en débroussaillant les berges de la rivière.

Jérôme Brossutti, nouveau champion du monde 2002, au bord de notre rivière... Rencontre au bord de l'eau



Conseiller technique France, PASCAL COGNARD

Alors Jérôme, la cinquième manche sur notre rivière semble te convenir ?

JB : oui, très bien ! J'espère consolider mon classement, car le podium n'est pas loin et les conditions sont là !

La météo est de la partie ?

JB : bien sûr ! Les eaux sont un peu basses, mais les truites sont en activité. Cela devrait bien se passer.

Alors à 10 minutes du début, pas trop de stress ?

JB : si, toujours. L'enjeu est quand même de taille. On va essayer de faire au mieux ! Verdict dans 3 heures...



Un moral d'acier et une volonté à toute épreuve, voilà comment on pourrait caractériser ce jeune membre de l'équipe de France. Et c'est avec brio qu'il remportait quelques heures après le titre de champion du monde 2002 en individuel, pour la fierté de tous les supporters français présents sur le mondial 2002.

Les compétiteurs unanimes sur la qualité de notre Thur !

Une rivière poissonneuse, avec un avenir prometteur... Une densité de poissons rarement égalée sur les rivières que nous pratiquons en compétition... Voilà l'avis général des concurrents qui ont connu le succès sur notre parcours. Pratiquement aucun "capo", c'est-à-dire pas de bredouille sur l'ensemble des manches Thur. Cela prouve aussi une très bonne gestion de notre patrimoine piscicole, malgré tous les déboires de pollutions subits dans les dernières décennies. Satisfaction donc pour nos clubs locaux, qui sous la houlette de T. Sticker (Président APPMA Vallée de la Thur et GPS Thur au Rhin) avaient en charge l'organisation locale.

EN BREF :

- 5 manches de 3 heures de pêche et plus de 1600 prises au total.
- Plus de 800 truites capturées dans la Thur.
- Une organisation réussie, reconnue par tous les participants.
- La France première par équipe et individuellement.



Dans notre classe du CM1, nous avons fait des panneaux qui expliquent ce que deviennent les feuilles mortes, les déchets dans la nature et ce qu'est le recyclage.

*Nous aimerions que chacun comprenne qu'il faut respecter la nature
Il ne faut pas qu'elle devienne une poubelle*

A L'ECOLE, ON PEUT TRIER

Le composteur - A quoi sert-il ?

Il faut y mettre les peaux des fruits, des feuilles et des petites branches. On ne doit pas y mettre de papier, carton ou plastique. On n'y met que les déchets végétaux qui se dégradent tout seuls.

Le carton pour les cartouches d'imprimantes

On y met toutes les cartouches d'imprimantes que l'on peut récupérer. Chaque cartouche nous rapportera 50 centimes pour faire des sorties.

Les sacs bleus

Dans les classes, il y a des sacs bleus. On y met le papier, le carton ou les briques de jus de fruits. On n'y met pas les mouchoirs.

Les sacs jaunes

Quand il y a des bouteilles en plastique, il faut les mettre dans les sacs jaunes.



LE RECYCLAGE

Ce que nous avons trié va être recyclé.

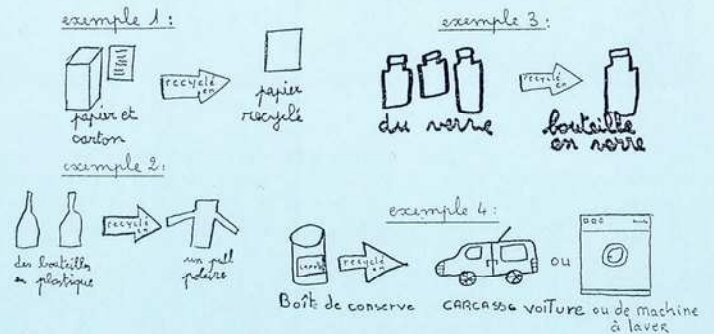
Nous avons fait un panneau pour montrer ce que deviennent nos détritris triés. Sur notre panneau, il y a 2 parties.

Dans la 1^{re} partie, on explique ce que deviennent les feuilles mortes : elles se décomposent naturellement et deviennent de l'humus (= terreau).

Dans la 2^e partie, on découvre le recyclage :

On peut recycler les déchets, donc il faut les trier.

Exemples : avec des bouteilles en verre, on refait d'autres bouteilles en verre ; avec les bouteilles en plastique, on fait des pulls en laine polaire, on peut réutiliser les boîtes en métal pour faire des carcasses de voitures ou de machines à laver.



NE JETEZ PAS DE DECHETS DANS LA NATURE !

Il ne faut pas jeter de déchets dans la nature car ça pollue.

Si nous jetons une bouteille en verre, elle mettra 4000 ans pour se décomposer.

Une bouteille en plastique mettra 200 à 1000 ans.

Nous vous proposons un petit jeu : il faut entourer la bonne réponse.

Combien de temps met-il (elle) pour se décomposer dans la nature	?	?	?
1 ☑ une canette de coca	5 mois	1 jour	200 à 500 ans
2 ☑ un chewing-gum	3 mois	10 jours	5 ans
3 ☑ une bouteille en plastique	1 à 10 mois	10 à 100 jours	100 à 1000 ans
4 ☑ un sac en plastique	4 mois	45 jours	450 ans
5 ☑ un mouchoir en papier	3 mois	3 jours	3 ans

1 : 200 à 500 ans - 2 : 5 ans - 3 : 100 à 1000 ans - 4 : 450 ans - 5 : 3 mois

La classe de CM1

La parole au président : UNC

Le 11 novembre dernier, la Section locale de l'UNC a pu fêter son 80^{ème} anniversaire. Elle regroupe actuellement 56 anciens combattants de toutes les générations du feu, ainsi que 21 veuves de membres décédés.

C'est en 1922 que nos prédécesseurs, qui s'étaient battus pendant la Grande Guerre, avaient décidé de fonder leur propre section dans notre village. Sous la présidence de Théophile BRUCKERT, ils avaient œuvré en faveur des soldats de toutes les armes et avaient réuni aussi bien les Engagés Volontaires de l'armée française que les combattants de l'armée allemande.



Pendant la sombre période de l'occupation de 1940-44, les activités avaient été mises en sommeil. Après la Libération, dès le 4 août 1945, l'ancien président, Théophile BRUCKERT, reprit le flambeau et restructura le comité. A son décès, le 11 mai 1946, c'est Antoine WERZINSKY qui fut porté à la tête de la Société et les combattants de la Seconde Guerre Mondiale firent leur entrée au comité. Le drapeau, emblème de la Section, fut inauguré le 11 novembre 1952, parrainé par Monsieur le Sénateur Modeste ZUSSY et par Madame Antoinette SCHEURER. En 1955, après le décès du Président,

René DURLIAT prit en main les destinées de la Section et en 1960, il passa le flambeau à Eugène FREYTAG. En 1973, Xavier WINTZER prit la présidence et la jeune génération, celle des anciens d'AFN, était accueillie à bras ouverts. EN 1974, Roger ZERRINGER était élu vice-président, délégué AFN. Un nouveau drapeau était inauguré le 11 novembre 1976. Il était parrainé par MM. Jean SCHIBI, Adrien HENTZ, Aimé FICHTER et M^{mes} Ida MERCKLEN, Angèle ARNOLD, Renée RINGENBACH. En 1984, Roger ZERRINGER a accédé à la présidence, poste qu'il occupe toujours.

Le rôle de la Section est de préserver et transmettre la mémoire de toutes les guerres, rendre hommage à leurs victimes, défendre les droits de ceux qui sont revenus et susciter la reconnaissance de la Nation. Par son action sociale, elle se fait un devoir de venir en aide à ses membres dans le besoin, sans oublier les veuves des membres défunts.

Nous lançons aussi un appel à tous les anciens combattants à venir rejoindre nos rangs pour que nous puissions les aider à entreprendre les démarches administratives pour faire valoir leurs droits et obtenir éventuellement les indemnités dues.

Vu notre avancée en âge, un problème nous préoccupe : dans un monde où règnent l'intolérance, l'égoïsme et l'incivilité, qui prendra notre relève ? A qui transmettrons-nous le flambeau de nos idéaux pour construire une paix durable dans une France, une Europe et un monde solidaires ?

Bureau de la Section

Président	Roger ZERRINGER
Vice-Président	Marcel ROGUET
Secrétaire	Jean-Pierre GASSER
Trésorier	Henri BOESCH

Né en 1984, à but sport loisir, le club évolue depuis 1992 sur 2 terrains de sport.

Nombre de membres année 2002 : 77 dont 32 jeunes.

Comité : M^{mes} WIOLAND Madeleine, MURA Christiane, MEYER Marie, GROSS Zéfferina, MM. THROO Hubert, MEYER François, MURA Jean, GROSS Charles.

En 2002, grâce à l'ensemble du Conseil Municipal, à sa compréhension, son efficacité et sa participation financière, nous avons pu procéder à la réfection du court n°1 et à son inauguration dès le 30 juin.

Le choix du revêtement s'est porté sur une nouvelle surface, sorte de moquette remplie de sable synthétique. Cette surface, par sa souplesse et son absorption des chocs, convient à l'ensemble des joueurs.

Le club assure aussi une mission de formation auprès des jeunes : des cours de tennis sont donnés gratuitement pour les 8-14 ans.

Les cotisations les plus faibles de la région permettent à tous ceux et celles qui le souhaitent de pratiquer le tennis dans les meilleures conditions.

Tarif 2002 : Adultes : 40 €
Etudiant (e)s : 31 €
Jeunes : 23 €

Début avril 2003, nous procéderons aux nouvelles inscriptions. (contact 03 89 37 89 51 ou 03 89 37 82 62).

Venez nombreux rejoindre le Club.

En réitérant nos remerciements aux élus de la Commune pour leur soutien et la confiance qu'ils nous témoignent, le Comité se joint à moi pour présenter les vœux de réussite et de santé à l'ensemble de la Communauté de Bitschwiller, pour 2003.

Le Président
Charles GROSS



ÉRABLE SYCOMORE : ACER PSEUDOPLATANUS - BERGAHORN

ÉRABLE PLANE : ACER PLATANOIDES - SPITZAHORN



Parmi les essences feuillues présentes dans notre forêt figurent, disséminées sur les versants caillouteux ou dans les ravins, les deux espèces de grands érables, l'érable sycomore et l'érable plane.

Pourquoi en parler maintenant ? Dans une économie forestière déprimée, la vente en décembre de 25 m³ d'érable issus des parcelles 38, 43 et 49 à proximité du Thannerhubel, nous a rapporté la somme de 3 213,00 € soit une moyenne de 128,52 € le m³, la fourchette allant de 236 € le m³ pour 7 m³ à 55 € le m³ pour les 8 m³ moins beaux.

L'érable, hormis dans quelques jeunes plantations (comme sous le chemin allant au Kuppen) ne forme pas de peuplement dense. Il est toujours disséminé,

soit dans la chênaie frênaie, soit dans la hêtraie avec tilleuls et ormes ou mélangé à la hêtraie d'altitude ou bien il forme l'éraiblaie sur éboulis à structure aérée avec sapins, épicéas, ormes et tilleuls. Les deux érables occupent à peu près les mêmes stations, sauf que le sycomore est plus montagnard (BERGAHORN). Par exemple pour les deux parcelles voisines du Thannerhubel, les comptages effectués en 1995-1996 ont donné les résultats suivants :

- Parcelle 43 : 71 érables sycomores pour 199 m³ sur 2 910 arbres (2,44 %) pour 7 863 m³ (2,53 %) soit 4 arbres à l'hectare pour 11,50 m³
11 érables planes pour 14,8 m³ ;
- Parcelle 49 : 92 érables sycomores pour 170,50 m³ sur 1907 arbres (4,82 %) pour 4 799 m³ (3,55 %) soit 12 arbres à l'hectare pour 22,70 m³.

Comment reconnaître un érable :

Essentiellement par ses feuilles identiques à celles du platane (le nom latin y fait référence) et figurant sur le drapeau du Canada. Ce sont de grandes feuilles (6 à 15 cm) à 5 lobes, totalement glabres et comportant 5 nervures principales partant du sommet du pétiole. Celui-ci est long, fin et aplati en "V" à la base.

L'arbre atteint une hauteur de 25 à 30 m, un diamètre à 1,30 m du sol allant jusqu'à 1,20 m et a une longévité de 300 à 400 ans. (Il est en général exploité à 150 ans). Les rameaux sont opposés. L'érable fleurit assez tôt au printemps, aux environs de sa feuillaison. Les fleurs sont jaunes soufre ou verdâtres, ce qui rend l'érable visible de loin au milieu du reste des feuillues encore dépouillées (regarder du village le versant

de l'Erzenbachkopf en rive gauche). Les érables sont bien visibles à un autre moment : à l'automne quand les feuilles se colorent en jaune pâle ou doré (confère l'été indien au Canada).

Les fruits de l'érable sont des samares soudées par deux (les hélicoptères de notre jeunesse). Les bourgeons sont opposés, ovoïdes et obtus.

Comment distinguer le sycomore du plane :

1. Par l'écorce : chez le sycomore l'écorce, d'abord gris jaunâtre brillante, reste lisse quand l'arbre vieillit mais forme de larges plaques écailleuses se détachant sur les bords et de contours assez variables.
Chez le plane l'écorce d'abord brun grisâtre présente ensuite des gerçures verticales (comme le tilleul ou le chêne).
2. Par les bourgeons : écailles vertes chez le sycomore, rougeâtres chez le plane.
3. Par les feuilles : chez le sycomore les 5 lobes sont obtus et séparés par des sinus étroits et aigus.

Chez le plane les 5 lobes sont très aigus (Spitzahorn) et séparés par des sinus largement ouverts. Le pétiole émet un suc laiteux quand on le casse.

4. Par les samares : soudées par 2 comme les branches d'un compas, "V" ouvert au plus à 90° chez le sycomore, à bien plus de 90° chez le plane.

Utilisation de l'érable :

Le bois est très homogène, assez lourd, blanc nacré ou rosé pour le sycomore, blanc roussâtre pour le plane, vaisseaux petits régulièrement dispersés. Il est recherché, surtout celui du sycomore.

UTILISATIONS : PLACAGE, EBENISTERIE, LUTHERIE, TOURNERIE.

Le sycomore est encore plus apprécié pour le placage quand il est ondé, c'est-à-dire que le fil du bois présente de légères ondulations régulières, ce qui se détecte en passant la main sur le bois (dans le sens longitudinal). Les prix peuvent alors grimper vers 1000 € le m³ et plus (quelques m³ chaque année dans la vallée).

Où voir des érables :

Erable sycomore : en parcelle 49 entre le parking et le Thanner Hubel et sur le pâturage du Thanner Hubel. En parcelles 6 et 3 entre le Camp des Pyramides et le Camp Turenne, surtout sous la route avant d'arriver au nouvel abri du Becherkopf.

Erable plane : sur le chemin forestier du Hundsrück, entre le col et le Hochfels, il y a un géant à la limite des parcelles 52 et 50 juste sous l'accotement aval.

Jean-Jacques GUTH



L'ABRI DU BECHERKOPF

Depuis le 20 octobre 2002, les promeneurs disposent en forêt communale de Bitschwiller, d'un nouvel abri d'emblée baptisé : "abri du Becherkopf".

Cet abri est situé à 858 m d'altitude, en rive gauche, sur le col au nord du Becherkopf et au sud du Glaserberg, en limite de la Commune d'Uffholtz, entre le Camp des Pyramides et le Camp Turenne où le chemin est emprunté par le GR5. L'emplacement en avait été choisi il y a 15 ans déjà.

Construit sur le modèle de celui du Vogesenpfad avec quelques améliorations, sans cheminée à feu ouvert mais avec un fourneau, fermé avec des fenêtres et une porte, bien isolé, d'une surface de 25 m², il est muni de 2 tables offrant une petite vingtaine de places assises.

Les travaux, exécutés sous la responsabilité du forestier local, Monsieur GUTH, ont débuté au mois de juin. La maçonnerie a été réalisée du 17 au 21 juin par les trois bûcherons habituels

de la commune (Monsieur Ernest SABATINI et Messieurs Eugène et Stéphane GRAVA). Nous avons pu disposer à nouveau de notre équipe, mais réduite aux deux frères GRAVA, du 18 septembre au 18 octobre inclus. Par une météo souvent exécrable, les 2 bûcherons ont réalisé, grâce à leur savoir-faire, un très beau refuge.

Les frais de main d'œuvre ont été pris en charge par la commune à hauteur de 11 661,64 €.

La toiture a été payée par la section de Thann du Club Vosgien : 2 032,76 €.

Enfin tout le matériel a pu être acheté grâce à un don provenant d'une famille mulhousienne, Monsieur et Madame Raymond GLUCK et leur fille Geneviève, qui désiraient participer à la construction d'un refuge dans les Vosges, à la mémoire de leur fils et frère Henri.

D'abord destinés à la région Ballon d'Alsace - Rouge Gazon, déjà bien équipée côté vosgien, ce don a été judicieusement réorienté sur son village natal par le forestier en poste à Bussang, Monsieur Marc TSCHAEGLÉ.

Pour l'entretien futur de ce refuge ainsi que de celui du Vogesenpfad toutes les bonnes volontés sont accueillies.

Jean-Jacques GUTH



CAKE A L'EPEAUTRE ET AUX FIGUES

Pour 6 personnes – Préparation : 20 minutes
Cuisson : 10 minutes

- 100 g de farine d'épeautre
- 100 g de farine de blé
- 50 g de flocons d'avoine
- 1 sachet de levure chimique
- 100 g de figues sèches
- 50 g de cerneaux de noix
- 3 œufs
- 1 yaourt au lait entier
- 12.5 cl d'huile d'olive
- 100 g de sucre
- 2 pincées de sel

Réalisation

Préchauffez le four sur th. 7 (210°C). Huilez l'intérieur d'un moule à cake. Parsemez le fond et les parois d'une cuillère à soupe de flocons d'avoine.

Hachez les figues sèches au couteau et écrasez grossièrement les cerneaux de noix.

Dans une jatte, mélangez les œufs, le yaourt avec le reste de l'huile d'olive.

Incorporez le sucre, le sel, les farines d'épeautre et de blé et la levure tamisées ensemble, les flocons d'avoine, les figues et les noix. Mélangez bien. Si la pâte est trop dure, ajoutez quelques cuillerées de lait ou de yaourt.

Versez cette pâte dans le moule. Enfourez et laissez cuire 15 minutes, puis ramenez le thermostat sur 6 (180°C) et faites cuire 45 minutes. Démoulez le cake sur une grille et laissez-le refroidir à température ambiante.

Servez-le découpé en tranches au petit déjeuner ou bien, à l'heure du thé, avec du beurre doux, du beurre salé, un choix de confitures et du miel.



ROTI DE PORC AU LAIT

Pour 6 personnes

- 1,2 kg de rôti de porc
- 4 échalotes
- 4 oignons
- 50 cl de lait
- ½ c. de sel
- ¼ c. de poivre

Réalisation

Dans une poêle anti-adhésive bien chaude, faites dorer, sans matière grasse, le rôti de porc pendant 10 minutes.

Mettez-le dans une cocotte, avec la graisse qu'il a rendue.

Ajouter les échalotes et les oignons très finement émincés. Laissez-les dorer 5 minutes dans le gras du rôti.

Versez le lait.

Salez et poivrez.

Couvrez la cocotte et faites cuire une heure.

20 minutes avant la fin de la cuisson, découvrez la cocotte pour faire réduire la sauce.

Servez le rôti nappé de sa sauce dont la saveur est aussi subtile que la recette est simple.

En ajoutant une pomme râpée, 10 cl de lait de coco et 1 cuiller de curry en poudre, on réalise sur le même principe un succulent "rôti de porc à l'indienne".



SAPINS



Dans le cadre du programme "Noël au Pays de Thann", l'exposition des Sapins du Pays de Thann a été reconduite avec succès autour de la Collégiale.

Sur le thème de l'Ours, notre commune peut s'enorgueillir d'avoir présenté un sapin plein d'originalité avec près de 70 ours confectionnés et

habillés par des mains talentueuses.



FETE DE NOEL DES AINES

Plus de 130 personnes ont répondu favorablement à l'invitation lancée conjointement par la Commune et la Conférence de St-Vincent-de-Paul pour la traditionnelle fête de Noël des Aînés le 1^{er} décembre 2002.

Après un excellent repas, l'après-midi s'est poursuivi dans la convivialité et la bonne humeur grâce à l'animation assurée par les "DAMPF'PFIFLA" et "D'HUGSTÉIN BRAMA", ainsi que la participation exceptionnelle de M^{me} TSCHUPP Marie qui, à 90 ans, a su agrémenter cette journée d'une poésie alsacienne sur la vie et les coutumes de notre village.



VARIETES



• LES HORAIRES DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture des bureaux :
Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le vendredi de 8 h à 13 h.

PERMANENCES

Monsieur Pierre WALTER, Maire :
Tous les jeudis de 16 h à 19 h

Monsieur Jean-Marie MICHEL, Adjoint aux finances et à l'administration générale :
Un samedi sur deux de 9 h à 10 h

Madame Béatrice GEYMANN, Adjoint aux affaires sociales et aux affaires démographiques :
Tous les mardis de 16 h 30 à 17 h 30

Monsieur Oscar RUFFIO, Adjoint aux travaux :
Tous les jeudis de 11 h à 12 h

Monsieur Pascal FERRARI, Adjoint à l'urbanisme et à l'information :
Un mercredi sur deux de 18 h 30 à 19 h 30

Monsieur Denis AUER, Adjoint à l'environnement et à la vie associative :
Tous les lundis de 18 h à 19 h

Il est indispensable de prendre rendez-vous en appelant le secrétariat de la mairie au 03 89 37 00 35

• LES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères sont ramassées le lundi et le jeudi dès 5 h du matin. Il est donc impératif de les sortir la veille des jours de ramassage.

• COLLECTE DES ORDURES ENCOMBRANTES

Il convient de prévenir environ 8 jours à l'avance au n° suivant : 08 00 39 55 46

Lundi 28 janvier
 Lundi 24 février
 Lundi 31 mars
 Lundi 28 avril
 Lundi 26 mai
 Lundi 30 juin
 Lundi 28 juillet
 Lundi 25 août
 Lundi 29 septembre
 Lundi 27 octobre
 Lundi 24 novembre
 Lundi 29 décembre

• COLLECTE DES DECHETS TOXIQUES

Samedi 17 mai
 Samedi 11 octobre

• MÉTÉO : RICHARD ANDERHALT À L'HONNEUR



Depuis plus de 30 ans, Richard Anderhalt fait ses observations journalières à Bitschwiller. En l'absence de médaille officielle de Météo France pour une durée aussi longue, Michel Habib, Conseiller Général, lui a remis la médaille d'honneur du Département.

• A.P.A. (Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées)

L'A.P.A. créée en 1947 a pour vocation d'accompagner les retraités et les personnes âgées dans leur vie de tous les jours.

Exemples : aide à domicile, portage de repas, garde de jour ou de nuit et bien d'autres services.

Les tarifs sont ajustés en fonction des ressources et de la dépendance de la personne.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à : **A.P.A.** 75, allée Gluck - 68200 Mulhouse - Tél. 03.89.32.78.78

"Allô Seniors" est un nouveau service gratuit mis en place par l'A.P.A.

Un simple coup de fil vous permettra d'avoir des informations concernant l'action sociale, aide aux aidants, hébergement, santé, soutien à domicile et bien sûr, toutes les questions que vous vous posez à propos des "Seniors".

Cette ligne téléphonique est accessible du lundi au vendredi

Tél. 03.89.32.78.88

• POLES GERONTOLOGIQUES

Dans le souci de rééquilibrer la charge de travail des assistantes sociales et afin de maintenir la qualité du service d'action sociale à la personne âgée, la répartition géographique des pôles gérontologiques vient d'être modifiée. Désormais, notre commune est rattachée au :

Pôle gérontologique du Canton de St-Amarin - 55, Gd'rue - 68830 ODEREN

Madame ROYER, assistante sociale, secondée par Madame SCHWOB, est joignable au 03 89 82 62 63.

• CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Depuis juin 2002, la délégation locale de Thann-St-Amarin a mis en place une action de lutte contre les violences domestiques.

Celle-ci a pour but d'aider les personnes victimes de violences intra familiales à pouvoir se défendre, à être écoutées, se confier, à connaître leurs droits, à essayer de se sortir de cette spirale infernale.

Lieux des permanences : Service des urgences hôpital St-Jacques à Thann et local de la Croix Rouge - 8, place Joffre à Thann.

Informations, rendez-vous et permanences : Michèle - Tél. 03.89.48.76.31 du lundi au jeudi de 16 h à 18 h.

• PERMANENCE DU "POINT D'ACCES AU DROIT" A THANN

Dans le cadre du Contrat Local de Sécurité Cernay-Thann-Vieux-Thann, une permanence de la Maison de la Justice et du Droit a lieu à Thann, à la Maison des Associations 18, rue de la Halle, tous les jeudis de 14 h à 17 h 30.

Si vous êtes victimes d'une infraction, si vous avez des difficultés relationnelles (parents, enfants, bailleurs, locataires), si vous souhaitez obtenir des renseignements d'ordre judiciaire ou juridique, le nouveau "POINT D'ACCES AU DROIT" vous est ouvert.

Il permet aux habitants du Pays Thur-Doller de bénéficier désormais d'un service d'aide juridique gratuit.

• DEGATS DE SANGLIERS

Devant la recrudescence des dégâts de sangliers subis par les agriculteurs et les particuliers de Bitschwiller, le maire a réuni début novembre 2002 la commission communale consultative de la chasse. Lors de cette réunion, nos chasseurs se sont engagés à intensifier leurs tirs au cours des prochains mois de manière à réduire le nombre de ces sangliers.

Une nouvelle réunion de la commission aura lieu à la fin de la saison de chasse afin de faire le point. Les habitants sont invités à signaler à la mairie les dégâts subis, ces données étant très utiles pour suivre l'évolution de la situation.

• BIENTOT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

Le bureau du service national de Strasbourg nous informe : tous les jeunes Français, garçons et filles, qui atteignent l'âge de 16 ans doivent s'inscrire à la mairie de leur domicile le mois de leur 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent.

Pour cette démarche, venez à la mairie avec une pièce d'identité, un justificatif de domicile et le livret de famille des parents. Une attestation de recensement et un livret d'information vous seront remis par la mairie.

Important : le recensement vous permettra :

- de vous inscrire aux examens et concours publics (BAC, BEP, permis de conduire). L'attestation de recensement vous sera systématiquement réclamée lors de ces inscriptions.
- d'effectuer la journée d'appel et de préparation à la défense.
- De faciliter votre inscription sur les listes électorales.

Pour vous renseigner, contactez la mairie de Bitschwiller

Ou le bureau du service national de Strasbourg
42, rue Lauth - BP 1036 - 67017 STRASBOURG
CEDEX - Tél. 03 90 23 37 24

• SAPEURS-POMPIERS : POURQUOI PAS VOUS ?



85% des sapeurs-pompiers sont des volontaires qui démontrent chaque jour que dévouement, solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

Pourquoi ?

Pour vivre un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de son métier, de ses études, tout en tenant compte de sa vie de famille.

Où ?

Dans les centres d'incendie et de secours.

Comment ?

Etre âgé de 18 à 45 ans ;

Remplir les conditions d'aptitudes médicale et physique.

Jouir de ses droits civiques.

Participez aux activités des sections de jeunes sapeurs-pompiers, dès l'âge de 10 ans, en rejoignant un groupe animé et encadré par des sapeurs-pompiers.

Pourquoi ?

Pour s'initier aux techniques de secours et se former aux gestes de premiers secours ;

Pour pratiquer le sport.

Où ?

Dans la plupart des centres d'incendie et de secours.

Comment ?

Etre âgé de 10 à 18 ans ;

Fournir un certificat médical d'aptitude physique et une autorisation parentale.

En France, plus de 230 000 pompiers, dont 200 000 volontaires, assurent 24/24 la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Ils effectuent une opération de secours toutes les 10 secondes.

Pour plus d'informations, adressez-vous aux sapeurs-pompiers de Bitschwiller-lès-Thann
Tél. 03 89 37 93 52.

• INTERVENTIONS DU 1/01/2002 AU 31/12/2002

ACC ACCIDENT

ACC	Accident	17
Total ACC : Accident		17 36,2 %

DIV DIVERS

POL	Pollution	1
IEA	Infiltration d'eau	1
FEA	Fuite d'eau	2
PLE	Plaque d'évacuation	1
RCP	Recherche personne	1
POT	Ferm poteau incen	1
ODS	Odeur suspecte	1
FGZ	Fuite de gaz	1
ANI	Animaux	1
NDC	Nettoyage de chaussée	1
Total DIV : Divers		11 23,4 %

FEU FEUX

FCH	Feu de cheminée	2
FDF	Feu de forêt	2
FDD	Feu de détrit	1
Total FEU : FEUX		5 10,6 %

NDG NID DE GUEPES

NDG	Nid de guêpes	10
NDF	Nid de frelons	2
Total NDG : Nid de guêpes		12 25,5 %

SAP SECOURS A PERSONNE

SAP	Secours à personne	2
Total SAP : Secours à pers.		2 4,3 %
TOTAL GÉNÉRAL		47 100 %

Pour appeler les Pompiers : un seul numéro, le 18

En cas d'appel au 18 :

Mentionner votre nom, numéro de téléphone, le numéro et le nom de la rue (ou lieu-dit), l'étage et le nom de la ville. Ces renseignements sont indispensables pour la bonne organisation des secours.

• Actuellement au stade de projet, une nouvelle association devrait bientôt voir le jour à Bitschwiller-lès-Thann !...

Elle n'a pas encore de nom ; juste un objectif :

Apporter aux résidents de la Maison de Retraite "Jules Scheurer" un peu de présence, un peu de la vie "du dehors", un peu d'animation. Si vous avez une heure (ou plus) à donner de temps en temps, pourquoi ne pas l'offrir à nos anciens, à vos anciens ?

Les pensionnaires de la Maison de Retraite ne sont plus tous autonomes ; certains perdent peu à peu le contact avec la vie de l'extérieur, celle que chacun de nous a la possibilité d'apprécier encore pleinement.

Afin de leur apporter un peu de cette réalité-là, de les tenir informés des "potins" du village, de les intégrer dans notre quotidien, les bénévoles qui interviennent à la Maison de Retraite, des familles de résidents ainsi que des membres du personnel ont le projet de créer une association de bénévoles pour mettre sur pied des animations ponctuelles ou régulières : gymnastique douce, lecture, bricolage, couture, cuisine, jardinage, chant, sorties, promenade, théâtre, cinéma, etc.

Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à contacter la Maison de Retraite au 03 89 37 67 00 en demandant, soit Madame Grippon-Lamotte, soit Madame Simon.

• PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN VERSANT DE LA THUR

Par arrêté préfectoral n° 200337-12 du 6 février 2003, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin a prescrit une enquête publique relative au plan de prévention du risque d'inondation du bassin versant de la Thur.

Cette enquête se déroulera du 3 mars 2003 au 28 mars 2003.

Il pourra être pris connaissance de l'ensemble du dossier à la mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux et chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête ;

En outre, la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à la mairie le lundi 10 mars 2003 de 16 h à 17 h.

Le calendrier des manifestations 2003

FEVRIER	12 février	Don du sang à Bitschwiller-lès-Thann
MARS	voir presse 8-9 mars	Taille d'hiver (arboriculteurs) Exposition départementale des trophées de chasse
AVRIL	6 avril 13 avril 16 avril 27 avril	Concert de printemps à l'église (musique) Concours de pêche à l'étang du Kehrlenbach Ouverture de la pêche (carte journalière) Groupe folklorique ukrainien
MAI	1 ^{er} mai 8 mai 25 mai 29 mai 31 mai	Tout au long du mois de mai, Thur'rial organise des concours de quilles. Aubade dans le village (école de musique) Cérémonie de l'Armistice Critérium de la Thur Marché aux puces (football club) Gala de gymnastique
JUIN	voir presse 5 juin 7 juin 22 juin	Taille d'été (arboriculteurs) Don du sang à Willer sur Thur Bourse aux armes au profit de l'école de musique Feu de la St-Jean (conscrits de la classe 85)
AOÛT	28 août	Don du sang à Willer sur Thur
SEPTEMBRE	7 septembre 13 septembre 14 septembre	Sortie pédestre communale Ouverture de la station de jus de pommes Fête montagnarde du Thannerhubel
OCTOBRE	12 octobre 25 octobre	Fête d'octobre Tournoi Open ping-pong (AJB)
NOVEMBRE	8-11 novembre 11 novembre 15 novembre 23 novembre	Exposition sur la guerre 1914-18 (Amis Hartmannswillerkopf) Cérémonie de l'Armistice Gala de la musique Fête de la Ste Cécile (chorale)
DECEMBRE	7 décembre	Téléthon (AJB) Fête de Noël des Aînés

CALENDRIER DES QUETES 2003

FEVRIER	Gymnastique
MARS	Football-club
AVRIL	Quilleurs
MAI	Judo club
JUIN	Conscrits
SEPTEMBRE	Chorale
OCTOBRE	Musique
DECEMBRE	Pompiers

